



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 67498

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question de la retraite complémentaire des agents généraux d'assurances. Un différend oppose en effet leur caisse de retraite, la CAVAMAC, et les compagnies d'assurances. La participation des compagnies d'assurances à ce régime, participation « d'égale importance » à la cotisation de l'agent, prévue par un accord de 1952, a été réduite depuis 1967 au mépris de cet accord. L'association de défense des agents généraux d'assurances retraités actifs et futurs retraités en appelle donc à l'Etat pour qu'il exige des compagnies le respect de cet accord en s'acquittant des soldes de la participation dus. Selon eux, les pouvoirs publics peuvent d'autant moins se désintéresser de ce conflit qu'ainsi, sans avoir à faire appel aux deniers publics, la retraite complémentaire des agents généraux d'assurances verrait ses ressources accrues, son équilibre rétabli et son avenir temporairement préservé. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67498

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5880